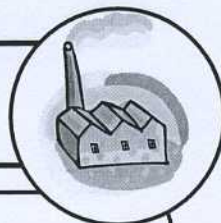


Institut Universitaire de Technologie

DUT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE PAR APPRENTISSAGE



L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E) :

- un(e) bachelier(e) motivé(e) par une formation en alternance, ayant satisfait au minimum requis par les épreuves d'admissibilité,
- des avantages financiers liés au contrat d'apprentissage,
- à l'issue de la formation, la possibilité d'embaucher un(e) technicien(ne) supérieur(e) immédiatement opérationnel(le) et ayant acquis l'esprit de l'entreprise.

LA FORMATION DE L'APPRENTI(E) A L'IUT :

- une formation universitaire de 2 ans dans un contexte professionnel,
- une alternance IUT/ENTREPRISE avec une présence majoritaire en entreprise,
- un suivi de l'apprenti assuré par les enseignants formateurs,
- une évaluation par contrôle continu pour laquelle l'entreprise est partie prenante,
- une concertation régulière entreprise/IUT.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION GMP :

- maîtriser les différentes étapes d'un processus industriel,
- contribuer à la compétitivité des entreprises en optimisant les choix techniques, scientifiques, économiques et humains ; en intégrant les impératifs de qualité, de maintenance et de sécurité,
- orienter résolument l'enseignement vers la compréhension et l'utilisation des systèmes informatisés,
- exercer des fonctions d'encadrement et de maîtrise dans des domaines variés de l'ingénierie mécanique.

QUE FAIT L'APPRENTI(E) GMP EN ENTREPRISE :

Il s'insère au sein d'équipes autonomes ou polyvalentes :

- dans les bureaux d'études de conception, d'outillages, d'installations (CAO, DAO, conceptions...),
- dans les services des méthodes, d'organisation et de gestion de production (GPAO, normes ISO...),
- dans les services de dimensionnement (structures, calculs, choix technologiques...),
- dans les services d'industrialisation et de maintenance (moyens modernes de production...),
- dans les services de production, aux ateliers (fabrication, CFAO et assemblage),
- dans les services et laboratoires destinés à un contrôle de la qualité et aux essais (mesures, analyses...),
- dans les services techniques divers et les équipes d'achat, de vente et d'après-vente (suivi dossiers...).

AIDE ET COÛT POUR L'ENTREPRISE :

- soutien à l'effort de formation : 1830 € par an si l'apprenti a plus de 18 ans
7,62 € par heure de formation au-delà de 600 heures sur l'année
- exonération des charges sociales :

Cotisations	Entreprise ≤ 10 salariés	Entreprise > 10 salariés
Part salariale		
SS	Néant	Néant
Chômage		
Retraite complémentaire		
CSG		
CRDS		
Part patronale		
SS	Néant	Néant
FNAL		
Versement de transport		
Retraite complémentaire		
Chômage		
FNGS		

- Crédit d'impôt : les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt de 1600 € par apprenti (pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2004) ; ce montant est porté à 2200 € pour un apprenti reconnu travailleur handicapé.

L'ENTREPRISE FORMATRICE :

L'apprenti acquiert sa qualification à la fois par la formation théorique à l'IUT, mais aussi par la formation pratique dans l'entreprise. Il est suivi dans l'entreprise par un **maître d'apprentissage** qui a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du DUT dans la spécialité préparée, en liaison avec l'IUT de Valenciennes-Centre annexe de Formation d'Apprentis du CFA du Supérieur FORMASUP.

L'IUT désigne un **enseignant tuteur** qui définit avec le maître d'apprentissage les activités industrielles adaptées aux cours théoriques. L'enseignant tuteur et le maître d'apprentissage réalisent des bilans périodiques et participent à des réunions de coordination globales.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'APPRENTI(E) :

L'apprenti est un salarié à part entière de l'entreprise. A ce titre, les lois, règlements et convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

L'employeur est tenu de faire suivre les cours théoriques à l'apprenti, sur son temps de travail.

LE SALAIRE DE L'APPRENTI(E)

Minimum légal % du S.M.I.C.	1 ^{ère} Année de contrat	2 ^{ème} Année de contrat
18 à 20 ans	41%	49%
21 ans et plus	53%	61%

PROGRAMME : Les conditions de passage, de délivrance du diplôme et le programme de chaque module sont établis par la commission pédagogique nationale du DUT GMP.

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
UE 1 : FORMATION SCIENTIFIQUE				
Mathématiques - Statistiques	42	56	30	15
Dimensionnement des structures	30	20	24	41
Mécanique	26	48	36	13
Sciences des matériaux	24	36	15	—
Informatique	26	0	14	—
Total Unité d'Enseignement 1	148	160	119	69
UE 2 : FORMATION TECHNOLOGIQUE				
Ingénierie Mécanique en Conception de Produits	46	46	62	44
Production	38	36	24	24
Méthodes	22	20	24	42
Métrologie	10	28	—	—
Electricité - Electronique et Automatismes	27	49	40	18
Total Unité d'Enseignement 2	143	179	150	128
UE 3 : FORMATION GENERALE ET MANAGERIALE				
Expression et communication	22	18	28	24
Anglais	24	20	23	23
Projet Personnel et Professionnel	20	8	—	—
Management	0	28	44	30
Adaptation	30	0	—	—
Total Unité d'Enseignement 3	96	74	95	77
UE 4 : ACTIVITE DE SYNTHESE				
Activité industrielle				
Total Unité d'Enseignement 4				
TOTAUX	387	413	364	274
TOTAL		800		640

LE RECRUTEMENT D'UN(E) APPRENTI(E) :

L'entreprise peut recruter parmi les candidats présélectionnés par l'IUT ou présenter un candidat pour admission par l'IUT, dans la limite des places disponibles (26 par spécialité).

La sélection par l'IUT se fait sur dossiers (à retirer au secrétariat) et entretien individuel, en Mai.

Date d'embauche : Sauf dérogation, l'entrée en apprentissage peut se faire entre le 1^{er} Juillet et le 15 Novembre.

CONTACTS :

Chargée du développement de l'apprentissage : **Mme HOLLAND** : 03.27.51.11.92.

Directeur des Etudes GMP par Apprentissage : **Mr HACHET** : 03.27.51.13.44